

# RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION PHOTO

## 9-10-11 Février 2018

- La commission des Affaires Culturelles de ROQUETTES organise au Centre culturel du château une exposition photo ouverte à tous.
- Les photographes peuvent s'inscrire dans 2 catégories : moins de 18 ans et plus de 18 ans
- L'inscription est gratuite
- Il n'y a pas de sélection des participants
- La date limite d'inscription en Mairie de Roquettes est **le vendredi 26 janvier 2018**.
- Chaque participant pourra exposer des photos personnelles à thème libre et/ou participer à un concours sur le thème imposé « **LA FRATERNITÉ** ».
- Au dos de chaque photo devront figurer lisiblement : le nom du photographe, prénom, téléphone, ainsi que le titre de l'œuvre.
- Les photos seront déposées directement au Centre culturel, salle Marcel Carné le : **Mercredi 7 février 2018 de 09h à 12h00 et de 16h00 à 19h00**.

### HEURE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le vendredi 9 février 2018 : de 17h00 à 19h00

Le samedi 10 février 2018 : de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30

Le dimanche 11 février 2018 : de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h

- **VERNISSAGE** de l'exposition le vendredi 9 février à 18h30.

*Tous les exposants sont invités au vernissage et au vin d'honneur.*

- **PERMANENCES** par les exposants selon leur disponibilité (voir planning)

- **REMISE DES PRIX** et **DECROCHAGE DES OEUVRES** auront lieu le Dimanche 11 février 2018 à 18h.

### PARTENAIRES DE L'EXPO PHOTOS

SOIREE GALA DE DIAPORAMA PAR LE **CLUB PHOTO L'IMAGE AU PLURIEL** DE VILLENEUVE TOLOSANE le samedi 10 février à 20 h 30

Entrée gratuite, ouvert à tous. Les photographes seront présents et pourront répondre à vos questions.



**L'IRIS PHOTO**  
11 Avenue Pierre  
d'Aragon-  
31600 MURET

**Invité d'Honneur**  
dans le cadre du Festival  
UNITERRE sur les Celtes  
**Richard AURIOLLE**

## CONCOURS SUR THEME IMPOSE

Le thème du concours 2018 est : « **La Fraternité** ».

- Chaque participant pourra présenter **2 (deux)** photos au maximum.
- Noir & blanc ou couleurs.
- Les œuvres devront être des tirages au format de votre choix (30x40 maxi), remis non encadrés, présentés sur un support **blanc** de type carton plume de dimensions **30 x 40 cm ou 29.7 x 42 cm (format A3)** et comportant un système d'accrochage au dos.
- **Attention aucun filet d'encadrement n'est autorisé. Seul le titre au crayon sous la photo est autorisé mais facultatif.**
- Au dos, mentionner : nom, prénom, téléphone de l'auteur et titre
- Un jury spécifique se réunira et classera les participants selon les qualités de leurs photographies en fonction des critères suivants :
  - Adéquation au thème
  - Qualité technique
  - Composition
  - Originalité
  - Titre
  - Absence ou recours minime à la retouche numérique

La municipalité pourra prêter des cartons blancs au format A3. Les exposants qui le souhaitent pourront les réserver ; ils fixeront leurs photos avec de la colle repositionnable fournie par la mairie le jour du dépôt des photos.

## CONCOURS SUR THEME LIBRE

- Chaque participant pourra présenter **3 (trois)** photos au maximum.
- Noir & blanc ou couleurs.
- Format au choix de l'exposant.
- Présentation sur support rigide de type carton fort ou cadre avec système d'accrochage solide (le mieux est un système d'accrochage avec ficelle ou fil de fer).
- Au dos, mentionner : nom, prénom, téléphone du photographe et titre de la photo.
- Un vote du public par catégorie (moins de 18 ans et plus de 18 ans) désignera les lauréats.
- Les œuvres en thème libre seront récupérés par les exposants le dimanche à l'issue de la cérémonie de remise des prix.

*La commission municipale organisatrice est tenue de prendre le plus grand soin des épreuves qui lui sont confiées. La Mairie prendra toutes mesures propres à assurer la surveillance de l'exposition, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'avarie pendant la réception, la mise en place et durant l'exposition. Elle ne pourra répondre d'aucune façon des dommages que pourraient subir les épreuves. Les exposants renoncent à tout recours contre la commune en cas de sinistre. Les exposants pourront, s'ils le désirent, contacter une assurance personnelle couvrant les risques possibles.*